



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 6 juin 2023

Sécurisation et rénovation de la route de Petit Saut

Le mercredi 31 mai, le Comité de Pilotage a réuni les acteurs économiques et les services de l'État pour l'organisation des travaux concernant la route de Petit Saut.

Le 17 avril dernier, une brèche profonde s'est creusée dans la chaussée en raison d'un ouvrage hydraulique dégradé, mettant en péril la circulation de véhicules lourds d'EDF et le passage de certains ayant-droits.

Pour rappel, la route de Petit-Saut, située sur le domaine privé de l'État, a fait l'objet d'une mise en service depuis 1997 pour l'exploitation et l'entretien du barrage par EDF. Depuis 2014, 6,6 M€ de travaux de reprise ont été cofinancés par l'État, la Collectivité territoriale de Guyane, EDF et la Communauté de communes des savanes (CCDS).

Pour faire face à une situation d'urgence, le préfet a réuni le 31 mai en préfecture les acteurs concernés qui ont répondu présents : les services de l'État (direction générale des territoires et de la mer), l'Office national des forêts (ONF), le Cerema, EDF-SEI et la société Triton.

Les décisions suivantes ont été prises :

- La réparation de la brèche et la réfection du revêtement des 10 premiers kilomètres seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État déléguée à EDF, l'État apportant son concours financier et technique ;
- EDF, Voltalia et Triton, opérateurs économiques du territoire, prennent en charge l'entretien courant des nids de poule des 10 premiers kilomètres ;
- Au-delà de ces réparations, la sécurisation des 60 ouvrages hydrauliques répartis sur les 26 kilomètres constitue une priorité pour éviter la création d'une autre brèche. L'État engagera les études nécessaires dès 2023 pour réaliser cet inventaire ;
- L'ensemble des études menées ces derniers mois permettent d'envisager une rénovation globale à compter de 2024, financée intégralement par l'État et dont la maîtrise d'ouvrage restera à définir en vue d'une reprise en gestion de la voie par une collectivité publique.

Un suivi des travaux et des résultats sera communiqué au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr